



67172



UNITED NATIONS  
ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.8/19

9 avril 1982

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Huitième réunion de la Conférence  
des ministres

Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne)  
27-30 avril 1982

DOCUMENTS OFFICE

**FILE COPY**

NO TO BE TAKEN OUT

VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE  
DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Avril 1983

TPL/002

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION  
ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Avril 1983

Introduction

1. Le 29 avril 1983, la Commission économique pour l'Afrique célébrera son vingt-cinquième anniversaire <sup>1/</sup>, et l'importance de cet anniversaire exige un programme de célébration approprié. Cette Commission a été la première organisation africaine continentale et elle a été créée à un moment où les principales puissances coloniales jouaient, depuis plus d'un siècle, un rôle décisif dans toutes les questions touchant l'administration et l'économie de l'Afrique. La vive polémique qui faisait rage depuis dix ans, au sujet de la création de la CEA, a marqué la dernière tentative des puissances coloniales de retarder le développement politique et économique de l'Afrique et nombreux furent ceux qui considérèrent qu'avec la création de la CEA le 29 avril 1958, l'Afrique commençait à assumer pleinement et légitimement son rôle dans la communauté internationale. Aussi doit-on se réjouir de ce que la CEA existe toujours, car c'est en soi un très grand succès.

2. La CEA a déjà célébré ses dixième et vingt et unième anniversaires, en 1969 et 1979. En 1972, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont célébré l'une et l'autre leur vingt-cinquième anniversaire par des cérémonies appropriées. Un an plus tard, en 1973, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) célébrait le sien. Par ailleurs, la CEE et la CEPAL - mais non la CESAP - ont célébré leur trentième anniversaire respectivement en 1977 et 1978. Etant donné que la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) a été créée le 1er janvier 1974, elle ne célébrera son dixième anniversaire qu'en 1984.

3. Le présent document contient des renseignements sur les activités prévues pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la CEA, et la Conférence des ministres, par le canal de la troisième réunion du Comité technique préparatoire plénier, est invitée à examiner attentivement les propositions ci-après à sa huitième réunion.

---

<sup>1/</sup> La CEA a été créée en application de la résolution 671 (XXV) du 29 avril 1985 du Conseil économique et social.

PRINCIPALES MANIFESTATIONS DU VINGT-CINQUIEME  
ANNIVERSAIRE

4. Les propositions faites ici pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire portent sur quatre niveaux fonctionnels : a) au niveau des Etats membres de la CEA; b) au niveau régional et à la dix-huitième session de la Commission; c) au niveau du secrétariat de la CEA; et d) au niveau des institutions parrainées par la CEA. Il convient de souligner ici que le Gouvernement hôte de la dix-huitième session de la Commission aura un rôle très important à jouer. Toutefois, cet aspect des préparatifs de la célébration du vingt-cinquième anniversaire est une question qui fera l'objet des consultations voulues avec le Gouvernement hôte.

A. MANIFESTATIONS QUI MARQUERONT LE VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE  
AU NIVEAU NATIONAL (Participation des Etats membres à la célé-  
bration du vingt-cinquième anniversaire)

A1. Il est prévu de mobiliser et d'aider tous les comités nationaux de l'ONU (par des directives appropriées, des bulletins d'information, etc.) à élaborer et à mettre en oeuvre des programmes de célébration, en collaboration avec les bureaux du PNUD et les ministères des affaires étrangères, de l'éducation, de la planification économique, de l'information, etc..

A2. Projections de films. On prévoit de fournir une assistance aux Etats membres afin qu'ils puissent inclure dans leurs programmes respectifs de célébration du vingt-cinquième anniversaire la projection de films sur le développement africain et sur l'oeuvre de la CEA.

A3. Timbres-poste commémoratifs. Les Etats membres seront invités à émettre des timbres-poste en commémoration du vingt-cinquième anniversaire (voir également B8 plus loin).

A4. En collaboration avec le Gouvernement hôte, il est prévu d'envoyer des invitations spéciales aux chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres afin qu'ils honorent de leur présence la cérémonie inaugurale du vingt-cinquième anniversaire.

A5. Manifestations culturelles. Les Etats membres peuvent inclure des manifestations culturelles dans leurs programmes respectifs de célébration du vingt-cinquième anniversaire.

B. MANIFESTATIONS QUI MARQUERONT LE VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE AU NIVEAU REGIONAL

B1. Dix-huitième réunion de la Commission et cérémonie inaugurale

L'ordre du jour de la quatrième réunion du Comité technique préparatoire plénier, qui précèdera la cérémonie inaugurale du vingt-cinquième anniversaire, comprendra une question relative aux préparatifs de cette cérémonie.

Il est prévu de faire précéder la dix-huitième réunion de la Commission qui est aussi la neuvième réunion de la Conférence des ministres par une cérémonie inaugurale célébrant le vingt-cinquième anniversaire, au cours de laquelle des allocutions seront prononcées par les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres, le Secrétaire général de l'ONU, le Secrétaire général de l'OUA ainsi que les autres invités de marque où il sera donné lecture des messages qui auront été envoyés par eux. Le Secrétaire exécutif de la CEA prononcera une allocution de circonstance.

L'ordre du jour de la dix-huitième session de la Commission et neuvième réunion de la Conférence des ministres sera examiné comme d'habitude.

B2. Exposition. Une exposition est prévue, dont le thème sera choisi parmi les principaux domaines d'activité suivants dans la région, à savoir : la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique; l'Année mondiale des communications; la Décennie du développement industriel; la Décennie des Nations Unies pour la femme; et le Système panafricain de documentation et d'informatique (PADIS).

B3. Emblème pour le vingt-cinquième anniversaire. Il est prévu d'organiser un concours régional interafricain afin de choisir un emblème qui sera utilisé dans tous les communiqués, publications, expositions, etc. relatifs au vingt-cinquième anniversaire. Des prix seront décernés à l'issue de ce concours.

B4. Invités de marque à la réunion inaugurale du vingt-cinquième anniversaire. On prévoit d'inviter le Président en exercice de l'OUA ainsi que tous les autres chefs d'Etat et de gouvernement africains à la réunion inaugurale du vingt-cinquième anniversaire. On prévoit également d'inviter le Secrétaire général de l'ONU, le Secrétaire général de l'OUA, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, ainsi que les Secrétaires exécutifs de la CEE, de la CESAP, de la CEPAL et de la CEAO. Parmi les invités de marque figureront les anciens Secrétaires exécutifs de la CEA et leurs épouses.

B5. Publications spéciales (autres que les documents prévus pour la dix-huitième session). Elles comprendront :

1) une étude commémorative du vingt-cinquième anniversaire de la CEA portant sur la CEA, sa genèse et son développement.

Ce sera un document illustré contenant des réminiscences de personnes qui ont été ou sont associées à la CEA (y compris les membres fondateurs/le personnel du début, les présidents des sessions de la Commission et les personnalités liées au développement et aux institutions de la CEA). Les contributions à la présente publication permettront de donner des informations de première main sur les étapes et les faits marquants de l'évolution de la CEA : sa genèse et ses années de formation; ses rôles et objectifs initiaux et ultérieurs; l'évolution de ses institutions multinationales; la coopération aux niveaux régional et international; et les possibilités futures.

2) un bilan à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire : vingt-cinq années au service du développement et de l'intégration africains

Il s'agit d'un document de fond, entièrement illustré, qui consistera en grande partie de contributions faites par les divisions organiques de la CEA.

3) une brochure contenant le texte des messages et des voeux formulés à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la CEA.

(Envoyés par les Etats membres et les sympathisants).

4) une brochure de l'exposition organisée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la CEA.

5) un guide publié à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la CEA

B6. Festival du film. Outre les projections de films qui auront lieu au niveau national (voir A2 ci-dessus), les Etats membres seront invités à présenter un film national sur les progrès réalisés en matière de développement; celui-ci sera projeté au Festival du film qui aura lieu au siège de la CEA.

B7. Organisation d'un concours. On prévoit d'organiser un concours au niveau régional à l'intention des lycéens et des étudiants, qui seront invités à rédiger un essai sur le thème "La CEA et le développement en Afrique". Il sera décerné des prix aux meilleurs candidats.

B8. Timbres-poste commémoratifs. Outre l'invitation adressée aux Etats membres d'émettre des timbres spéciaux (voir A3 ci-dessus), l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies sera priée d'émettre une série spéciale de timbres-poste en commémoration du vingt-cinquième anniversaire.

B9. Manifestations culturelles. Il est prévu d'organiser un programme de manifestations culturelles au niveau régional. Chaque Etat membre sera invité à envoyer soit une troupe de danseurs soit un film sur la musique, le tam-tam ou la danse traditionnels africains.

C. PARTICIPATION DU SECRETARIAT DE LA CEA A LA CELEBRATION DU VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE

Un programme d'activités culturelles, sociales et sportives est organisé sous les auspices du secrétariat de la CEA (Administration et

Conseil du personnel). Les activités comprendront des rallyes, des compétitions sportives et athlétiques, des tournois, des jeux de salles et des jeux de plein air, des projections de films, des manifestations culturelles, un concours, une tombola, des loteries et une soirée dansante à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire. Il est prévu d'inviter tous les autres fonctionnaires du système des Nations Unies résidant à Addis-Abeba afin qu'ils participent à ces activités.

D. PARTICIPATION DES INSTITUTIONS PARRAINÉES PAR LA CEA A LA CÉLÉBRATION DU VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

Toutes les institutions parrainées par la CEA - et qui, le cas échéant, ils recevront une assistance à cette fin - seront tenues d'élaborer et de mettre en oeuvre leurs propres programmes de célébration du vingt-cinquième anniversaire; ces programmes comprendront des conférences, des débats ainsi que d'autres manifestations littéraires; des projections de films; des expositions; des compétitions sportives et athlétiques; et des manifestations culturelles et sociales.

Conclusion

5. Il est indispensable que les Etats membres appuient sans réserve l'organisation et la mise en oeuvre de toutes ces manifestations en particulier au niveau national; ils pourraient constituer des comités nationaux de coordination des activités organisées à l'intention du vingt-cinquième anniversaire qui coordonneraient les mesures prises au niveau national et se chargeraient de la liaison avec le siège de la CEA.

6. Le soutien, la compréhension et la générosité des Etats membres seront également nécessaires afin de faire face aux engagements pris en ce qui concerne les prix décernés à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire. Un certain nombre de manifestations prévues dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire seront sanctionnées par des prix modestes tels que des trophées, des coupes d'argent, des récompenses en argent, etc.. La plupart de ces manifestations sont destinées à informer le public des activités de la CEA et à rehausser

son image au sein des pays de la région. C'est pourquoi, on espère qu'au niveau national, des organisations et particuliers généreux ainsi que des délégations des Etats membres et des observateurs, seront prêts à donner des récompenses en argent ou autres types de prix. Un registre officiel dans lequel seront inscrits tous les types de dons provenant des particuliers, des organisations ou des Etats membres a déjà été établi au siège de la CEA.

7. Enfin, le secrétariat de la CEA espère que les Etats membres s'efforceront tout particulièrement d'être dûment représentés à la cérémonie inaugurale du vingt-cinquième anniversaire et participeront, au maximum, aux célébrations de cet anniversaire.